

Demande déposée le 22/03/2023

N° DP 072 253 23 Z0011

Par :	SAS FRANCE HABITAT ENERGIE Monsieur BAROUK Jérémy
Demeurant à :	13 boulevard de la République 92250 LA GARENNE COLOMBES
Sur un terrain sis à :	Le Bois du Milieu (PERENES/MOUTREUIL) 72210 Roëzé-sur-Sarthe
Cadastré :	253 H 318
Nature des Travaux :	16 Panneaux photovoltaïques

Affiché le 17/04/2023

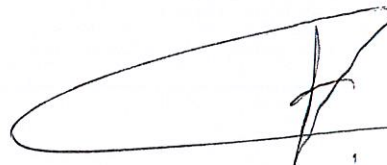
Le Maire de la commune de Roëzé-sur-Sarthe,

Vu la déclaration préalable présentée le 22/03/2023 par la SAS FRANCE HABITAT ENERGIE, représentée par Monsieur BAROUK Jérémy,  
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/01/2019,

**ARRETE**

**ARTICLE UNIQUE** : Les travaux décrits dans la demande susvisée **PEUVENT ÊTRE ENTREPRIS**.

Roëzé-sur-Sarthe, le 11 avril 2023



Le Maire, Mme Catherine TAUREAU

Date d'affichage du dépôt : 24/03/2023  
Transmis à la Préfecture le : 12/04/2023  
Notifié au pétitionnaire le :

**OBSERVATION** :

La mise en œuvre des travaux devra strictement se conformer au projet autorisé par le présent arrêté. Toute modification souhaitée, avant le début des travaux ou en cours de chantier, devra faire l'objet d'une nouvelle demande préalable.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*